

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération
n° 2018.10.325

**Rapport annuel des
administrateurs
représentant
GrandAngoulême au
conseil
d'administration de la
SPL SEMEA -
Exercice 2017**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018**DELIBERATION
N° 2018.10.325**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT**RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT GRANDANGOULEME AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL SEMEA - EXERCICE 2017**

Le projet de rapport en annexe a été rédigé en application de l'article 1524-5 du Code Général des collectivités territoriales par les administrateurs représentant la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême au Conseil d'Administration de la SPL SEMEA.

Il concerne l'activité de la SPL SEMEA pour l'exercice 2017.

2017 a été une année de changement :

- le contrat de délégation de service public sur les communes du secteur « GrandAngoulême historique » s'est achevé au 31 mars 2017,
- Un contrat de concession pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau a débuté le 1^{er} avril 2017, pour une durée de 20 ans, sur un périmètre de 23 communes (prise en charge du secteur « vallée de l'Echelle »), le renouvellement de l'ensemble des canalisations (obligation de renouvellement de 3,9 M€/an au lieu de 2,6 M€/an dans le contrat précédent), des travaux concessifs liés à la création des infrastructures du plan de secours en eau, à l'amélioration du rendement de réseau, et à l'amélioration de la qualité de l'eau (environ 5 M€ sur 10 ans), ainsi qu'un fonds de travaux de 100 K€/an.
- Un avenant au contrat de concession, signé le 28 décembre 2017, pour intégrer au périmètre les communes de Sireuil et de Trois Palis à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil d'administration du 13 mars 2017 a désigné un nouveau président directeur général en la personne de Monsieur Francis LAURENT et a adopté le règlement intérieur relatif au contrôle analogue par les collectivités actionnaires, portant création d'un Comité Technique de Contrôle (CTC) et d'un Comité Stratégique de Pilotage (CSP).

Dans le cadre de cette évolution de contrat, le montant total des charges progresse de 9,1 % à 8.301 K€ (7.611 K€ en 2016) comme celui des produits de 7,8 % à 8.386 K€ (7.775 K€ en 2016).

Résultat global	2015	2016	2017
Résultat avant impôt	172 K€	213 K€	84 K€
Impôt sur les sociétés	27 K€	49 K€	-1 K€
Résultat net	145 K€	164 K€	85 K€

Résultat par nature	2015	2016	2017
Résultat d'exploitation	78 K€	148 K€	-69 K€
Résultat financier	28 K€	69 K€	136 K€
Résultat exceptionnel	66 K€	-4 K€	17 K€

Le résultat d'exploitation a régressé à -69 K€ en 2017 (148 K€ en 2016). Il s'explique par une activité de travaux renouvellement très importante mais conjoncturelle du fait des travaux préparatoires au BHNS de GrandAngoulême, ce montant de travaux allant bien au-delà de l'obligation contractuelle de renouvellement.

La trésorerie (fonds de roulement + besoin en fonds de roulement) s'établit au 31 décembre 2017 à un montant de 8.948 K€.

Vu l'avis favorable, de la commission finances et responsabilités sociétales du 10 octobre 2018,

Je vous propose :

DE PRENDRE acte du projet de rapport annuel 2017 des administrateurs représentant GrandAngoulême au conseil d'administration de la SPL SEMEA en annexe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2018	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2018



RAPPORT ANNUEL
des administrateurs représentant le
GrandAngoulême
au conseil d'administration de la SEMEA

exercice 2017

Le présent rapport a été rédigé en application de l'article 1524-5 du Code des collectivités territoriales par les administrateurs représentant la Communauté d'agglomération GrandAngoulême au conseil d'administration de la Société Publique Locale SEMEA, RCS n° 338 489 362 Angoulême.

Il concerne l'activité de la SEMEA pour l'exercice 2017.

1 – Informations et faits marquants de l'exercice 2017

L'exercice 2017 enregistre un résultat après impôt de 85 K€, en baisse par rapport à l'exercice 2016 au cours duquel il s'était établi à 164 K€.

Cette évolution du résultat global s'explique de la façon suivante :

- **Une forte baisse du résultat d'exploitation à -69 K€** (+148 K€ en 2016) accompagnée d'une **progression de 4,95 % du chiffre d'affaires en 2017 à 7.865 K€** (7.494 K€ en 2016).
Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par le démarrage au 1^{er} avril 2017 du nouveau contrat de délégation en concession du service public de l'eau de GrandAngoulême, avec un périmètre et des missions accrues.
La baisse du résultat d'exploitation est à considérer sur ce nouveau périmètre de gestion, dans un contexte de stabilité des consommations d'eau, et d'une forte activité de renouvellement notamment liée aux travaux préparatoires du projet BHNS de GrandAngoulême.
- Une progression du **résultat financier** à 136 K€ (69 K€ en 2016) due à une meilleure conjoncture des marchés financiers en 2017, et aux rendements intéressants des placements effectués sur un terme assez long.
- Un **résultat** exceptionnel de +17 K€ (contre -4 K€ en 2016).

Au-delà du résultat, les faits importants qui ont marqué l'exercice sont les suivants :

- **Signature le 29 mars 2017 d'un contrat de concession** pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable pour une durée de 20 ans, sur un périmètre de 23 communes (et non plus 16), le renouvellement étendu aux canalisations de gros diamètres (l'obligation de renouvellement passe de 2,6 à 3,9 M€/an), des travaux concessifs liés à la création des infrastructures du plan de secours en eau, à l'amélioration du rendement de réseau, et à l'amélioration de la qualité de l'eau (environ 5 M€ sur 10 ans), un fonds de travaux de 100 K€/an.
- **Prise en gestion du territoire de la Vallée de l'Echelle** (7 communes représentant 25 % du réseau et 5 % des abonnés du contrat),
- Signature le 28 décembre 2017 d'un **avenant au contrat de concession** pour intégrer au périmètre les communes de **Sireuil et de Trois Palis** à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **Désignation de treize administrateurs** représentant la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême, à savoir :
Madame Véronique ARLOT
Monsieur Jean Claude COURARI
Madame Catherine DEBOEVERE
Madame Véronique de MAILLARD
Monsieur Jacques DUBREUIL
Monsieur Guy ETIENNE
Monsieur Francis LAURENT
Monsieur Bertrand MAGNANON
Monsieur Jean Luc MARTIAL
Monsieur Pascal MONIER
Madame Catherine PEREZ
Monsieur Yannick PERONNET
Monsieur Alain THOMAS
- **Désignation d'un administrateur** représentant le SIAEP du Territoire Nord-Ouest Charente, à savoir :
Monsieur Bernard LEGERON

- Le mandat de Monsieur Denis DOLIMONT étant arrivé à terme, désignation lors du conseil d'administration du 13 mars 2017 d'un **nouveau président directeur général en la personne de Monsieur Francis LAURENT**.
- Adoption par le conseil d'administration d'un règlement intérieur relatif au contrôle analogue par les collectivités actionnaires, portant **création d'un Comité Technique de Contrôle (CTC) et d'un Comité Stratégique de Pilotage (CSP)**.
- Constat de nomination des représentants des actionnaires au CSP et au CTC (Madame Fabienne GODICHAUD, Messieurs Denis DOLIMONT et Michel ANDRIEUX pour GrandAngoulême, et Monsieur Yves BOUCHELOT pour le SIAEP Nord-Ouest Charente).
- **Réduction de capital** approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2017 par annulation des 847 actions détenues en propre par la société.
- Appel d'offres européen pour la passation d'un **accord cadre pour la sous-traitance des travaux** d'un montant de 1,5 M€ / an.

2 – Evolution des charges et des produits

2-1 Evolution des charges

Le montant total des charges progresse de 9,1 % à 8.301 K€ (7.611 K€ en 2016) :

- Les **charges d'exploitation** progressent de 9,7 % à 8.195 K€ (7.472 K€ en 2016) :
 - Les **charges de personnel** progressent de 2,0 % sur l'exercice à 2.615 K€ (2.563 K€ en 2016) pour un effectif opérationnel qui passe de 50 à 55 salariés, du fait de l'adaptation au nouveau périmètre de gestion géographique et fonctionnel de l'entreprise, ainsi qu'aux nouvelles procédures de recouvrement,
 - La **redevance utilisation accessoire** diminue fortement à 274 K€ (890 K€ en 2016),
 - Les **achats** progressent fortement à 3.575 K€ (2.519 K€ en 2016) en raison d'un effort important de renouvellement du patrimoine du service (4.265 K€ contre 3.241 K€ en 2016).
- Les **charges financières** restent très faibles à 0,5 K€ sur l'exercice (2 K€ en 2016).
- Les **charges exceptionnelles** progressent à 107 K€ (88 K€ en 2016). Elles correspondent aux dotations aux amortissements et provisions.

2-2 Evolution des produits

Le montant global des produits progresse de 7,8 % à 8.386 K€ (7.775 K€ en 2016) :

- Les **produits d'exploitation** s'établissent à un montant de 8.126 K€ en progression de 6,6 % (7.620 K€ en 2016, 7.544 K€ en 2015) ; leur évolution est contrastée suivant la nature du produit concerné, et s'explique par le nouveau périmètre de gestion :
 - Les ventes de travaux régressent à 449 K€ (509 K€ en 2016), du fait de la mission de contrôle de la SEMEA sur les réseaux privés destinés à intégrer le domaine public, incompatible avec la réalisation de travaux pour les lotisseurs,
 - Les ventes d'eau progressent de 8,4 % en montant à 5.008 K€ (4.621 K€ en 2016) et en volume de 6,9 % à 5.948.750 m³ (5.563.000 m³ en 2016),
 - Les ventes d'abonnement progressent de 3,3 % à 1.644 K€ (1.592 K€ en 2016),
 - Les ventes d'eau en gros à d'autres collectivités s'expriment à 69 K€ contre 123 K€ en 2016. Cette baisse s'explique par le fait que la majeure partie de la vente en gros correspondait au territoire de la vallée de l'Echelle, maintenant géré par SEMEA,

- Les ventes de produits accessoires progressent à 384 K€ (333 K€ en 2016). Cette hausse de la facturation de frais de contentieux correspond à des créances difficiles à recouvrer.
- Les **produits financiers** comptabilisent les produits de placement de l'entreprise, qui progressent fortement à 136 K€ (71 K€ en 2016). On tire en 2017 les bénéfices d'une politique de placement sur des supports sans risque à rentabilité limitée mais intéressante sur le long terme.
- Les **produits exceptionnels** progressent à 124 K€ du fait de la reprise de dettes prescrites (84 K€ en 2016).

3 – Analyse du résultat

3-1	Résultat global	2015	2016	2017
	Résultat avant impôt	172 K€	213 K€	84 K€
	Impôt sur les sociétés	27 K€	49 K€	-1 K€
	Résultat net	145 K€	164 K€	85 K€
3-2	Résultat par nature	2015	2016	2017
	Résultat d'exploitation	78 K€	148 K€	-69 K€
	Résultat financier	28 K€	69 K€	136 K€
	Résultat exceptionnel	66 K€	-4 K€	17 K€
3-3	Résultat par activité	CA HT	Résultat	
	Gestion déléguée de services d'eau (*)	7 605 K€	-7 K€	
	Activité accessoires (**)	260 K€	92 K€	

(*) L'activité de **gestion déléguée de services de distribution d'eau** constitue l'activité principale de l'entreprise et représente 97 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

(**) Les **activités accessoires** de l'entreprise sont constituées pour l'essentiel des activités suivantes :

- la réalisation de travaux pour compte de tiers
- la gestion de compteurs divisionnaires en ensembles immobiliers
- les garanties pertes d'eau et assistance plomberie
- l'entretien des hydrants
- la radiorelevé mensuelle des consommations d'eau.

Elles s'inscrivent en marge de l'activité principale de l'entreprise, en utilisant le savoir-faire de cette activité principale.

Le résultat d'exploitation a régressé à -69 K€ en 2017 (148 K€ en 2016). Il s'explique par une activité de travaux renouvellement très importante mais conjoncturelle du fait des travaux préparatoires au BHNS de GrandAngoulême. Le montant de ces travaux allant bien au-delà de l'obligation contractuelle de renouvellement, cela n'implique aucunement un déficit structurel de l'exploitation.

La stratégie de l'entreprise, détentrice d'un contrat de 20 ans et positionnée comme l'outil privilégié de l'agglomération de GrandAngoulême pour la gestion de son service de l'eau, est maintenant d'adapter ses moyens humains et matériels pour remplir efficacement et aux meilleures conditions économiques les missions qui lui sont confiées.

La poursuite des activités accessoires de l'entreprise (comptage, entretien des hydrants, garantie perte d'eau et assistance plomberie, radiorelevé des compteurs, etc.) s'inscrit dans une démarche d'apporter des services client de qualité en marge de la mission principale (clients particuliers et institutionnels).

Le développement de stratégies de recouvrement efficaces reste un enjeu majeur.

4 – Analyse du bilan

La solidité de son bilan constitue un des points forts de l'entreprise.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice vient renforcer les **fonds propres** qui restent stables à 6.549 K€ (6.616 K€ en 2016), néanmoins la réduction de capital de 212 K€ (847 actions à 250 €), compensée par l'apport du résultat 2016 (164 K€) et la comptabilisation de la différence entre la valeur nominale des actions et leur valeur de rachat réelle (60 K€).

Les fonds propres définissent des **ressources** largement suffisantes pour couvrir le financement des **immobilisations** de l'entreprise (1.629 K€ en valeur nette 2017 contre 1.461 K€ en 2016). La hausse des immobilisations s'explique principalement par le rachat à la ville d'Angoulême d'une partie des terrains du site de Lunesse pour 215 K€.

Le **fonds de roulement** (excédent des ressources sur le besoin de financement des immobilisations nettes) s'établit de ce fait au niveau appréciable de 5.413 K€.

Le **besoin en fonds de roulement** exprime le solde des besoins de financement liés à l'exploitation (essentiellement les dettes clients et le stock) rapporté aux ressources d'exploitation (constituées pour l'essentiel par les redevances et taxes perçues par l'entreprise pour comptes de tiers) et qui constituent de fait une avance de trésorerie à court terme pour l'entreprise ; il est excédentaire pour un montant de 3.535 K€.

La **trésorerie** (fonds de roulement + besoin en fonds de roulement) s'établit au 31 décembre 2017 à un montant appréciable de 8.948 K€.

5 – Perspectives pour l'exercice 2018

Un avenant au contrat de concession a intégré deux nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2018 (Sireuil et Trois Palis).

2018 sera la première année pleine de gestion sur le nouveau périmètre, avec les particularités suivantes :

- Une activité de renouvellement toujours très importante, avec un projet BHNS en phase active,
- Des travaux concessifs pour des montants encore peu élevés (les phases préliminaires d'étude et de lancement de consultation du projet de raccordement de Baillarge ne sont pas achevées),
- La poursuite des investissements sur le siège social et les locaux,
- La poursuite des investissements sur les projets informatiques,
- La mise en œuvre des processus de gestion de masse du recouvrement,
- De nouveaux recrutements liés à des départs en retraite.

On table globalement sur une stabilité du résultat.

BILAN SOCIAL

L'effectif moyen pendant l'exercice s'établit à 54,53 salariés en 2017 dont :

- 3,00 cadres
- 9,84 agents de maîtrise
- 41,69 ouvriers ou employés

La masse salariale de l'exercice est de :

- salaires : 1 847 803 euros
- charges sociales : 766 723 euros

Ainsi que signalé dans l'analyse des comptes, la masse salariale progresse de 2 % en 2017.

L'entreprise effectue chaque année un bilan social qui sert de base à la négociation annuelle obligatoire :

Rémunérations brutes totales annuelles SEMEA 2017 (salaires, primes et indemnités diverses)			
1 ^{er} décile	rémunérations les plus élevées	62 579	€ par salarié
2 ^{ème} décile		45 114	€ par salarié
3 ^{ème} décile		35 563	€ par salarié
4 ^{ème} décile		33 001	€ par salarié
5 ^{ème} décile	rémunération médiane	31 123	€ par salarié
6 ^{ème} décile		30 763	€ par salarié
7 ^{ème} décile		27 378	€ par salarié
8 ^{ème} décile		27 442	€ par salarié
9 ^{ème} décile	rémunérations les plus basses	23 121	€ par salarié

Le détail nominatif des rémunérations versées est communiqué chaque année au Président de l'entreprise.

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, il est indiqué que pour l'exercice 2017 il a été versé une rémunération de 2.900 euros brut au Président Directeur Général de la SEMEA.

ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ ENVERS LA SEMEA

A la date du 31 décembre 2017, les engagements de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême dans la SEMEA sont les suivants :

- **Capital social**

La participation de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême dans le capital social de la SEMEA s'établit à 2.098.500 euros, soit 8.394 actions de 250 euros.

Cette participation représente 99,96 % du capital de l'entreprise.

- **Garanties d'emprunt**

GrandAngoulême n'a garanti aucun emprunt contracté par la SEMEA.

- **Avances**

GrandAngoulême n'a procédé à aucune avance à compte d'associé à la SEMEA.

APPORTS DE LA SEMEA A LA COLLECTIVITÉ

- **Ressources procurées à la collectivité**

Les sommes reversées par la SEMEA à la Communauté d'agglomération GrandAngoulême au cours de l'exercice 2017 ont été les suivantes :

- redevance annuelle prévue par le traité d'affermage d'Angoulême : 273 666 € (220 551 € pour le précédent contrat d'affermage et 53 115 € pour le contrat de concession en vigueur au 01/04/2017),
- versement de dividendes : néant.

MANDATS ET FONCTIONS AUTRES EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SEMEA

En application de l'article L 225-37-4, 1° du Code de Commerce, il est indiqué que pour l'exercice 2017 :

Mandataires sociaux au sein de la société « SPL SEMEA »	Mandats sociaux exercés par les mandataires sociaux de la société SPL SEMEA au sein d'autres sociétés
Communauté d'Agglomération GrandAngoulême (Administrateur)	un mandat d'administrateur au sein de la STGA un mandat d'administrateur au sein de la SAEML TERRITOIRES CHARENTES un mandat d'administrateur au sein de la SPLA GAMA un mandat d'administrateur au sein de la SEM DE LA BRACONNE un mandat d'administrateur au sein de la SPL POITOU CHARENTES AUTOPARTAGE
SIAEP Nord-Ouest Charente	Néant

La SEMEA n'a pas conclu de conventions visées à l'article L225-37-4, 2° du Code de Commerce au cours de l'exercice 2017 avec les mandataires sociaux de la SPL SEMEA présents lors de l'exercice 2017.

EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

A la date du 31 décembre 2017, le conseil d'administration de la SEMEA était composé de 15 administrateurs ayant droit de vote et d'un administrateur censeur représentant les usagers:

- 13 administrateurs représentant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême

Madame Véronique ARLOT
Monsieur Jean Claude COURARI
Madame Catherine DEBOEVERE
Madame Véronique de MAILLARD
Monsieur Jacques DUBREUIL
Monsieur Guy ETIENNE
Monsieur Francis LAURENT
Monsieur Bertrand MAGNANON
Monsieur Jean Luc MARTIAL
Monsieur Pascal MONIER
Madame Catherine PEREZ
Monsieur Yannick PERONNET
Monsieur Alain THOMAS

- 1 administrateur représentant le SIAEP de Champniers, à savoir :
Monsieur Bernard LEGERON
- 1 administrateur représentant le SIAEP de la Boëme, à savoir :
Monsieur Didier CHAUMEAU
- 1 administrateur représentant l'association UFC Que Choisir, à savoir :
Monsieur Jacques BRIE

Le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration fixe notamment les modalités du contrôle analogue qui doit être exercé par la collectivité. Ce contrôle passe par la tenue régulière de comités stratégiques de pilotage et comités techniques de contrôle.

Au cours de l'exercice 2017 le conseil d'administration s'est réuni 3 fois :

- **Le 13 mars 2017**

Cette réunion a permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	12
Taux de présence (en %)	80 %

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Constat de changement des administrateurs représentant l'Agglomération de GrandAngoulême
- 2 - Constat du terme du mandat du Président
- 3 - Désignation du Président
- 4 - Direction générale de la société
- 5 - Règlement intérieur du conseil d'administration - Modalités du contrôle analogue
- 6 - Informations sur le nouveau contrat de DSP avec l'Agglomération de GrandAngoulême et autorisation à la signature de ce contrat
- 7 - Questions diverses

- le 23 mai 2017

Cette réunion a permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	10
Taux de présence (en %)	67 %

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil du 13 mars 2017
- 2 - Approbation des comptes pour 2016
- 3 - Convocation de l'assemblée générale ordinaire pour approbation des comptes de l'exercice
- 4 - Modifications du capital social (SIAEP Nord-Ouest Charente ; Annulation des actions SEMEA détenues en propre)
- 5 - Nomination du représentant du « SIAEP Nord-Ouest Charente »
- 6 - Modification de l'article 20 des statuts (Limite d'âge du directeur général)
- 7 - Convocation de l'assemblée générale extraordinaire pour la modification des statuts et du capital
- 8 - Présentation du budget pour l'année 2017
- 9 - Constitution de la commission d'appel d'offre
- 10 - Constatation de la constitution du CSP et du CTC
- 11 - Indemnités du président
- 12 - Désignation du commissaire aux comptes
- 13 - Questions diverses (FSL, Partenariat MPP, Slogan SEMEA)

- le 07 décembre 2017

Cette réunion a notamment permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	9
Taux de présence (en %)	60 %

(plus un administrateur censeur)

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai 2017
- 2 - Constat de nomination d'un administrateur censeur représentant les usagers
- 3 - Constat de nomination des représentants du SIAEP Territoire Nord-Ouest Charente
- 4 - Prochaine évolution de l'actionnariat et des statuts SEMEA
- 5 - Ratification de l'acte d'achat du site de Lunesse, programme des travaux
- 6 - CTC du 7 novembre 2017
- 7 - CSP du 7 novembre 2017, orientations stratégiques SEMEA
- 8 - Avenant au contrat de concession pour les communes de Sireuil et Trois Palis
- 9 - Questions diverses

Ces réunions se sont tenues au siège social de la SEMEA, 2 rue Bernard Lelay à Angoulême.

Le Commissaire aux Comptes est systématiquement convoqué à toutes les réunions et a participé à toutes les réunions précitées.

Les débats du conseil ont été menés par Monsieur Francis LAURENT, ès qualité de Président Directeur Général de l'entreprise.

Concernant les comptes annuels, il est d'usage que le conseil audite d'abord le Directeur et les services financiers de la SEMEA pour entendre ensuite le Commissaire aux Comptes.

Concernant les autres questions à l'ordre du jour, le conseil a audité simplement le Président, en procédant le cas échéant à une consultation du Commissaire aux Comptes.

Le secrétariat des séances a été assuré par le Directeur d'établissement.

Les procès-verbaux des réunions ont été transmis à chaque administrateur moins d'un mois après chaque réunion, et n'ont fait l'objet d'aucune remarque ou observation. Ils sont approuvés à l'occasion du prochain conseil.

EXERCICE DU MANDAT DE PRESIDENT

La présidence de l'entreprise est assurée par Monsieur Francis LAURENT, qui assure également la fonction de directeur général.

Il est présent de façon hebdomadaire pour une réunion de suivi avec le directeur d'établissement, et préside le comité de Direction qui se réunit chaque mois et qui associe l'encadrement supérieur de l'entreprise.

Le rôle du comité de direction est d'assurer le pilotage opérationnel de l'entreprise ; il donne lieu à une main courante de réunion.

Monsieur Francis LAURENT est destinataire du contrôle de gestion mensuel qui est commenté en comité de Direction.

Par délégation de pouvoirs en date du 13 mars 2017, Monsieur Francis LAURENT a délégué la Direction opérationnelle de l'entreprise à Monsieur François GILBERT, Directeur de la SEMEA, en excluant de cette délégation les points suivants :

- La signature de tout contrat ou marché induisant un engagement de dépense excédant 100.000 € par an,
- La signature des contrats de délégation de services publics,
- La signature des contrats de prêt ou d'emprunt de l'entreprise,
- La signature ab initio des contrats d'assurance,
- La signature des actes se rapportant à l'achat ou à la vente des biens immobiliers,
- La signature des contrats de partenariat publicitaire, hors insertion publicitaire en journaux municipaux,
- La signature des chèques ou des virements de versement des dividendes,
- La signature des frais de mission et de déplacement du Directeur.

En foi de quoi, les administrateurs représentant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême au Conseil d'administration de la SEMEA ont approuvé le présent rapport rédigé en application de l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.